

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

numéro
CM 210413 1

L'an deux mille vingt et un, le treize avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le sept avril deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

**Conformément à la réglementation en vigueur pour la lutte contre l'épidémie de covid, cette séance du Conseil municipal a un accès restreint au public.**

**Afin de respecter le caractère public de l'assemblée, la retransmission en direct a été accessible sur le facebook de la Ville de Lodève.**

**Le quorum est fixé au tiers de l'effectif présent et chaque conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.**

<b>nombre de membres</b>	
en exercice	29
présents	17
exprimés	25
<b>vote</b>	
pour	25
contre	0
abstention	0

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,  
GALEOTE Monique, BENAMEUR Ali, VERDOL Marie-Laure, KOEHLER Didier,  
FERAL Claude, PANIS Michel, SAUVIER Jean-Marc, LAUGIER Élisabeth,  
ALIBERT Damien, BOSC David, BENAMMAR-KOLY Fadilha, DRUART David,  
DETRY Thibault, GOURMELON Izia, LAATEB Claude, SINÈGRE Joana

Absents avec pouvoirs :

PEDROS Isabelle à LÉVÊQUE Gaëlle, SYZ Nathalie à VERDOL Marie-Laure,  
KASSOUH Hamed à LÉVÊQUE Gaëlle, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique,  
RICARDO Christian à LAATEB Claude, MARTIN José à LAATEB Claude,  
STADLER-LATOURE Magali à SINÈGRE Joana, ROUQUETTE Damien à SINÈGRE Joana

Absents :

COUPEAU Sandrine

Ne prennent pas part au vote :

GOURMELON Izia, VERDOL Marie-Laure, PANIS Michel

<b>OBJET :</b>	<b>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS 2021</b>
----------------	--

**CONSIDÉRANT** que chaque année, la Ville de Lodève soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

Après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la ville, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles présentées ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	OBJETS DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
<b>THÈME ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>900 euros</b>		
SNEMN	200 euros	/	/
SOCIÉTÉ MEMBRES LÉGIONS D'HONNEUR	200 euros	/	/
UNC	300 euros	/	/
UNPRG	200 euros	/	/
<b>THÈME SOCIAL</b>	<b>2 700 euros</b>	<b>3 750 euros</b>	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

AFP FRANCE HANDICAP	300 euros	/	/
FRANCE ALZHEIMER	500 euros	/	/
LES AMIS DES HÔPITAUX	600 euros	/	/
LES POUILLEPOUNES	/	300 euros	Participation étudiante au 4L Trophy
OUSTALITE	500 euros	250 euros	Gestion de l'appartement « Bains-douches »
SHANTIDAS	800 euros	200 euros	Ateliers de lutte contre la fracture numérique
TERRE EN PARTAGE	/	3 000 euros	Marché aux fleurs de Lodève
<b>THÈME CULTURE</b>	<b>20 500 euros</b>	<b>6 800 euros</b>	
ADAPT ET SIGNE	200 euros	/	/
ASSOCIATION GÉNÉALOGIQUE LODEVOISE	500 euros	/	/
BATIDA VIVA	700 euros	/	/
CHANTONS ENSEMBLE	700 euros	300 euros	Concerts sur Lodève
DES AMIS DES ORGUES	1 000 euros	500 euros	50ème anniversaire de l'association
LULU LA CREA	300 euros	/	/
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	7 500 euros	2 500 euros	Coordination des colonies apprenantes
PHILATÉLIQUE LODEVOISE	400 euros	/	/
POUR LA SAUVEGARDE ST FULCRAN	500 euros	/	/
RADIO LODEVE	4 200 euros	1 000 euros	Émissions avec associations locales
RÉVEIL LODEVOIS	4 500 euros	2 500 euros	Animations diverses sur Lodève
<b>THÈME AUTRES</b>	<b>3 800 euros</b>	<b>3 500 euros</b>	
AAPPMA LA GAULOISE	/	1 000 euros	Achat alevins reproduction naturelle rivières
CGT	300 euros	/	/
LES AMIS DU RECYCLAGE LODEVOIS	1 000 euros	1 000 euros	Réalisation du « Repair Café »
PAYSARBRE	1 500 euros	1 500 euros	Petite Fête de l'arbre
TERRE CONTACT	1 000 euros	/	/
<b>THÈME SPORT</b>	<b>16 800 euros</b>	<b>6 900 euros</b>	
AFLC	1 500 euros	1 000 euros	Animations dans les quartiers
DIANE LODEVOISE	700 euros	/	/
ÉCOLE DE BUDO	700 euros	200 euros	Stages pour femmes victimes de violences
FER ROULANT	2 000 euros	1 000 euros	Compétitions et concours sur Lodève
LES PETITES CHIPIES	200 euros	100 euros	Gala annuel sur Lodève
LES PETITS CHASSEURS DU LODEVOIS	700 euros	300 euros	Lâchés de gibiers de tir pour favoriser repeuplement
RANDO LUTEVA	300 euros	/	/
RCO SALAGOU LARZAC	6 000 euros	2 000 euros	Tournoi annuel féminin / Gestion Équipe 1ère
TÊTE EN L'AIR	500 euros	300 euros	Aide exceptionnelle pour association en difficulté
TWIRLING BÂTON	3 500 euros	1 500 euros	Inscription d'athlètes à l'école départementale
VÉLO CLUB LODEVOIS	700 euros	500 euros	Gratuité de la licence FFC pour les féminines
<b>TOTAL 2021</b>	<b>44 700 euros</b>	<b>20 950 euros</b>	

**Qu'il l'exposé de Ali BENAMEUR et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la répartition des attributions de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles aux associations telle que présentée ci-dessus,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que cette dépense est inscrite sur le budget principal, chapitre 65, article 6574 pour les subventions de fonctionnement et chapitre 67, article 6748 pour les subventions exceptionnelles,
- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gaëlle LÉVÊQUE

